



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)

E-mail : smehe60370@gmail.com

Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

COMPTE-RENDU de CONSEIL SYNDICAL

Lundi 5 juin 2023

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du C.R. du 27 mars 2023
- **Présentation du RAD 2022, par Véolia**
- **Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations**
 - Fonctionnement et état de nos installations
 - Suivi de la hauteur d'eau dans le forage ; état des nappes, arrêté préfectoral
 - Chloration, par P Wawrin
 - Plan d'auto contrôle Véolia sur les analyses d'eau
- **Finances**
 - Baisse de la surtaxe syndicale - Délibération
 - Application de l'avenant décarbonatation en 2021 et 2022
- **Autres points**
 - Site internet : mise à jour
 - Archivage au siège du syndicat
 - Revente de parcelle à la commune de Villers St Sépulcre
 - Site ex GE à Villers Saint Sépulcre
 - Information sur les PFAS
 - Suivi des piézomètres à Villers St Sépulcre
 - Fixation de la prochaine date du comité syndical : 25 sept 23 ?
- **La réunion sera suivie d'un moment de convivialité**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juin à 18h00, s'est réuni à la mairie de Berthecourt, sous la présidence de Didier POPOT, Président, le comité syndical formé par les délégués des 9 communes adhérentes.

10 membres présents, 1 procuration

Absents excusés : M Mayeux

Pouvoirs : M Mayeux pour M Wawrin

Le quorum est atteint.

Communes	Délégués	
BAILLEUL SUR THERAIN	M.	Et M.
BERTHECOURT	M. POPOT	Et Mme BORDERES
HEILLES		
HERMES	M. BALACHE	Et M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	Et M.
ROCHY CONDE	Mme CANDILLON	Et
SAINT FELIX	M. LEBEGUE	Et M. ROUILLE
THURY SOUS CLERMONT	M. CLAUX	Et
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. WAWRIN	Et M.

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. Brichez est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2023

Le Président met au vote le compte-rendu de la séance du 27 mars 2023.
Le CR est validé à l'unanimité avec **11 voix « POUR »**.

3- Rappel de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.
L'ensemble des points sera présenté sous forme d'un powerpoint projeté à l'écran.

4- RAD

Mr De Fruyt est excusé. Véolia est représenté par :

Mme Feddal, directrice du développement commercial Oise.

Mr Vandeputte, manager de services.

Mme Feddal effectue une présentation simplifiée du RAD, sous forme de power point. Elle rappelle que le contrat de DSP arrivera à échéance en 2028.

Le rendement apparaît à 87,3%.

Les casses sur réseau (hors branchement) ont été au nombre de 2, ce qui montre le bon état moyen du réseau. S Vandeputte précise qu'il n'existe à ce jour aucun « point noir » qui pourrait nécessiter des travaux de remplacement.

Le remplacement des compteurs s'accélère (422 en 2022). S Vandeputte précise que les obligations contractuelles (à savoir : un âge moyen des compteurs à l'échéance du contrat) seront tenues.

Les élus présents posent des questions ou font part de leurs commentaires.

Le RAD 2022 sera joint au CR de cette réunion. Il est rappelé que les communes ont l'obligation de le présenter en conseil municipal.

5- Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations

• **Fonctionnement et état de nos installations ; réflexion sur les travaux du futur**

RAS

• **Suivi de la hauteur d'eau dans le forage ; état des nappes, arrêté préfectoral**

Hermes, forage : nappe au plus haut en ce moment, le phénomène d'artésianisme se poursuit.

M Wawrin indique qu'un nouvel arrêté préfectoral est arrivé en mairie juste avant la présente réunion.

• **Chloration, par P. Wawrin**

M. Wawrin poursuit ses observations, entre le résultat d'analyses ARS et les données Véolia.

• **Plan d'auto-contrôle Véolia sur les analyses d'eau**

Mr Vandeputte indique que les analyses effectuées par Véolia résultent d'obligations contractuelles, tant pour leur nature que pour leur fréquence. Le tableau décrivant cet auto-contrôle tout au long de l'année avait été transmis au syndicat.

6- Finances

• **Application de l'avenant décarbonatation en 2021 et 2022**

Contenu de l'avenant, projeté à l'écran, avec les valeurs de 2021 (forfaitaires), 2021 et 2022 (réelles)

Les chiffres de 2021 et 2022 feront l'objet de discussions avec Véolia, en particulier le poste « renouvellement ».

Le résultat sera présenté au prochain comité syndical

- **Baisse de la surtaxe syndicale - Délibération Constat sur l'état des finances du syndicat**

M le Président rappelle qu'au comité syndical précédent (mars 2023) il avait été présenté :

Un constat de l'état de nos installations

Des tableaux chiffrés présentant la situation financière du syndicat

Proposition : ramener la surtaxe de 0,68€ à 0,40€ ; Impact chaque année

Syndicat	415 000 m ³ * 0,28	= 116 200 € manque à gagner
----------	-------------------------------	-----------------------------

Usager	80 m ³ * 0,28	= 22, 40 € économie
--------	--------------------------	---------------------

Délibération n° 2023-05 : MODIFICATION DU MONTANT DE LA SURTAXE SYNDICALE

Le Président présente aux membres présents un tableau de prévision des finances du syndicat pour les 10 ans à venir. Il indique en outre que l'état des installations de production, stockage et distribution est satisfaisant et qu'aucun investissement d'importance n'est envisagé pour les années à venir. Il rappelle que le montant de la surtaxe a déjà été abaissé à 2 reprises :

De 1,05€/m³ à 0,79€/m³ en 2017

De 0,79€/m³ à 0,68€/m³ en 2021

Il propose aux membres du syndicat de délibérer sur une nouvelle baisse de cette surtaxe syndicale comme ci-dessous : nouveau prix de 0.40 €/m³, applicable aux volumes d'eau consommés sur toutes les factures émises à compter du mois d'août 2023.

Le Projet de délibération est projeté à l'écran. **Il est adopté à l'unanimité.**

7- Autres points

- **Site internet www.smehe-eaupotable.fr**

Le site est projeté à l'écran. M. Lebegue présente les dernières évolutions.

Mises à jour : résultats d'analyse de l'eau, CR de réunion de comité syndical

Page « publicité des actes administratifs » : les 7 délibérations de 2022 sont présentes

Faire savoir dans les communes l'existence du site !

- **Archivage des documents du syndicat**

Mission confiée au CdG 60 le 23 mai 2022 pour « mettre de l'ordre » dans les archives stockées :

Hermes, au grenier de la mairie (archives « anciennes ») : terminé

Berthecourt, en mairie (archives « récentes ») : ce sera terminé le 15 juin

- **Revente de parcelle à la commune de Villers St Sépulcre**

En cours

- **Site ex GE à Villers Saint Sépulcre, Suivi des piézomètres à Villers St Sépulcre**

Ont été interrogés : Véolia, ARS, Préfecture, DREAL

Travail effectué :

Arrêté préfectoral oct 2018

Mission confiée à l'ADEME

Bureau d'étude Tesora

Campagne d'analyses sur 3 ans : 2019 à 2021

Rapport final fév 22 restitué à la DREAL

Le SMEHE a pu obtenir ce rapport.

M le Président en présente les extraits les plus importants, dont certains sont reproduits ci-dessous :

C'est dans ce contexte que TESORA a réalisé six campagnes de suivi piézométrique et de suivi de la qualité des eaux souterraines sur et à proximité du site IEP de Villiers Saint Sépulcre. La sixième et dernière campagne a été réalisé en octobre 2021.

- bon état qualitatif de la partie captive de la nappe des sables du Thanétien sous le site IEP et à son aval

- faible vulnérabilité de la nappe des sables du Thanétien dans le contexte piézométrique de 2016 (nappe artésienne)

- absence de risques de transfert de pollution aux captages d'eau potable de Hermes sauf disparition temporaire de l'artésianisme

Au vu de ces éléments, il est proposé de ne pas poursuivre le suivi piézométrique et de la qualité des eaux souterraines dans l'aquifère des sables du Thanétien en aval hydraulique des zones contaminées du site IEP.

- **Information sur les PFAS**

L'ANSES a produit un rapport complet et accessible sur le sujet, disponible :

<https://www.anses.fr/fr/content/pfas-des-substances-chimiques-dans-le-collimateur>

Les élus intéressés peuvent ainsi consulter ce rapport.

- **Fixation de la prochaine date du comité syndical : 25 sept 23 ?**

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Elle est suivie d'un moment de convivialité.

M le Président indique qu'à l'issue d'une réunion de bureau il a été proposé de réfléchir ensemble au renouvellement des contrats P1 et P2 relatifs aux poteaux d'incendie. Il rappelle que ces contrats ne sont plus dans le domaine de compétence du syndicat mais dans celui des communes. M Rouille a effectué un gros travail sur le sujet, qu'il présentera à l'issue de la prochaine réunion du comité syndical aux élus que le sujet intéresse.

Le Président

Didier POPOT

La secrétaire de séance

Michèle Brichez